

PERENNITE DES ENTREPRISES

- MESURES -

<p>MESURES A METTRE EN PLACE AVEC L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE</p>	<p>MESURES EXISTANTES A DEVELOPPER AVEC UN CONTRAT D'ASSURANCE SPECIFIQUE</p>		
<p>Prévention/anticipation pour les chefs d'entreprise avec l'expert-comptable</p>	<p>Prévention/détection par les tiers</p>	<p>Prévention/traitement par le Tribunal de Commerce ou le Tribunal de Grande Instance</p>	
<p>1/ ALERTES <u>PROFESSIONNELLES</u> (en interne) ISSUES D'UNE CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE L'ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>TPE</u> : <u>5 indicateurs</u> - Secteur d'activité - Organisation centralisée ou décentralisée (autour du chef d'entreprise) - Actionnariat - Lien de dépendance - Structure financière <ul style="list-style-type: none"> • <u>PME</u> : <u>Indicateurs à définir</u> 	<p>1/ ALERTES <u>LEGALES</u> ISSUES DE LA LOI</p> <ul style="list-style-type: none"> - du commissaire aux comptes - du Président du Tribunal de Commerce - du Comité d'entreprise - des associés détenant 5 % du capital 	<p>• PROCEDURES AMIALES</p> <p style="text-align: center;">Confidentiel dans le bureau du Président</p> <p>1/ Le mandat ad hoc <u>et/ou</u> 2/ la conciliation du Tribunal de Commerce, ou de Grande Instance</p>	<p>• PROCEDURES COLLECTIVES</p> <p style="text-align: center;">Publicité avec Jugement inscrit dans l'extrait Kbis</p> <p>1/ La sauvegarde 2/ Le redressement judiciaire 3/ La liquidation judiciaire</p>
<p>2/ MISSION <u>CONTRACTUELLE</u> S'APPUYANT SUR L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE</p> <p><u>3 volets</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Veille réglementaire, concurrentielle brevets 2. Sécurisation des actifs et leur protection 3. Lobbying, stratégie d'influence pour préserver les intérêts de l'entreprise 	<p>2/ DEVELOPPEMENT DE CES MESURES AVEC <u>UNE ASSURANCE SPECIFIQUE</u> : INTEGREE DANS LA RC DU MANDATAIRE SOCIAL : (Dirigeant d'une Société (SARL, SA) CONTRAT AIG (2007) CONTRAT HISCOX (2008) CONTRAT AXA (2009)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>« Fonds de prévention » pour prise en charge des honoraires des experts indépendants, professionnels de la gestion de crises aigues (experts-comptables, notamment</p> </div>		<p><u>PAS D'ASSURANCE</u> car étalement des dettes dans la sauvegarde et le redressement judiciaire, <u>et donc</u> possibilité de payer les honoraires des experts.</p>